

**REPUBLIQUE ALGERIENNE
DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Consulat Général d'Algérie à Montréal

COMMUNIQUÉ

Suite à la clôture de la période de révision exceptionnelle des listes électorales le 27 septembre 2020 et conformément aux dispositions de l'Article 20 de la loi organique n° 16/10 du 25 Août 2016 relative au régime électoral, l'Autorité Nationale Indépendante des Élections porte à la connaissance des ressortissants relevant de la circonscription du Consulat Général d'Algérie à Montréal que la période légale des réclamations en inscription ou en radiation et de recours est ouverte, auprès du Consulat Général du **28 septembre 2020 au 02 octobre 2020**.